

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONFIRMER LA NOUVELLE
QUANT À SON AVENIR POLITIQUE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Quand le ministre des Finances répond que mes commentaires sont sans fondement, monsieur le Président, cela m'oblige à répéter à la Chambre qu'il y a un mois il ridiculisait le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) quand ce dernier parlait d'un taux de chômage de 13.3 p. 100 pour aujourd'hui. Le ministre des Finances ridiculisait le député de Simcoe-Nord en prétendant que ses statistiques étaient très mauvaises.

Ce matin, nous avons appris que le taux de chômage était de 13.4 p. 100, monsieur le Président. Au Québec, il y a des régions qui dépassent 22 p. 100 en ce qui a trait au chômage. On a Schefferville qui a perdu des emplois, justement à cause d'une politique libérale, depuis trop longtemps . . .

Des voix: Bravo!

M. La Salle: Et le ministre est inconscient, il est incapable . . .

M. Mulroney: C'est vrai!

M. La Salle: . . . de se rendre compte que les politiques libérales ont non seulement fait fermer Schefferville, mais que des milliers de compagnies ont fermé leurs portes à cause de l'absence de politiques nécessaires.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, je demande au ministre des Finances s'il est vrai, et ça pourrait être la meilleure nouvelle pour les Canadiens aujourd'hui, s'il est vrai, dis-je, qu'il se dirige vers de nouvelles responsabilités, et si oui, nous allons applaudir, bien sûr, à la libération de ce pays d'un ministre des Finances qui a déjà longtemps trop fait souffrir les Canadiens.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): J'espère qu'en fin de semaine mon honorable collègue se donnera non seulement la peine de lire le plan financier que j'ai déposé avec le Budget, mais qu'il se donnera aussi la peine de lire les chiffres rendus publics aujourd'hui par Statistique Canada. Il dit que le taux de chômage, ce matin, monsieur le Président, est de 13.4 p. 100. Il a fait sa grande déclaration, sa grande sortie émotive, en disant que le taux de chômage est de 13.4 p. 100.

M. La Salle: 11.4!

M. Lalonde: Le taux de chômage est de 11.4 p. 100, non pas de 13.4 p. 100. C'est déjà trop élevé.

M. La Salle: 11.4!

M. Lalonde: Le député devrait au moins respecter la vérité élémentaire en ne déclarant pas à la Chambre que le taux de chômage est de 13.4 p. 100.

En ce qui concerne, encore une fois, les prévisions du gouvernement concernant le chômage pour cette année et les années futures, nous prévoyons qu'il y aura une réduction graduelle du chômage, et ces chiffres ont été rendus publics à l'époque du Budget. En effet, contrairement à ce que mon honorable collègue a déclaré, et ce que certains de ses autres collègues qui semblent aussi ignorants que lui sur le sujet ont déclaré, le

chômage, tel que prévu au Canada, va diminuer en deçà de 10 p. 100 durant les cinq prochaines années.

* * *

● (1200)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DES CANADIENS AU CAMEROUN

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le ministre sait sûrement qu'hier, au Cameroun, il y a eu un coup d'État, et qu'il y a plusieurs centaines de Canadiens dont des dizaines de résidents de la circonscription de La Prairie qui se trouvent présentement au Cameroun. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a pris connaissance de ces faits, s'il a communiqué avec notre ambassade, et quelle est la situation des Canadiens qui se trouvent en ce moment au Cameroun?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, la situation n'est pas claire dans la république du Cameroun en ce moment; mais nous ne croyons pas qu'il y ait un danger immédiat pour les Canadiens qui s'y trouvent. Il y a 280 Canadiens dans cette république . . .

[Traduction]

Nous espérons avoir plus de détails sur le coup d'État d'ici quelques heures. Selon les renseignements que nous possédons maintenant, il n'y a aucune raison de s'inquiéter du sort des Canadiens qui sont là-bas.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a averti la présidence de son intention d'invoquer le Règlement.

M. Paproski: La question de privilège.

M. le Président: Le député de Halifax-Ouest a donné le préavis nécessaire à la présidence.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY (HALIFAX-OUEST)—LA DÉCLARATION FAITE AUX
TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à soulever la question de privilège et je peux expliquer pourquoi en quelques mots. Si c'est nécessaire, je présenterai une motion. Je suis député, monsieur le Président, mais je suis aussi canadien. En avril 1982, le Parlement du Canada, avec l'approbation de Sa Majesté la reine, a adopté la Charte des droits et des libertés. L'une de ces libertés, comme le précise clairement la Charte, est la liberté de parole. Je ne peux pas croire qu'une règle de la Chambre ait pu dans le passé ou puisse maintenant nier le droit de parole que me garantit la Charte pour ce qui est de faire des allusions aux membres d'autres chambres.